



Palestine / Israël

Autour de l'initiative de Genève:

Impulsions genevoises pour la paix en Palestine

Qu'est-ce une paix juste? Cette grande question se trouvait aux débuts de l'Initiative de Genève, lancée publiquement avec une cérémonie le premier décembre à Genève. A la fin octobre 2001, lors d'une conférence à l'Université de Genève, Yossi Beilin et Edward Saï d cherchaient des réponses à cette question. A la suite de cette conférence, la voie pour l'élaboration d'un accord de paix virtuel ont été tracées. D'abord par des académiques genevois, soutenus plus tard par la diplomatie suisse. Le train est parti avec Yossi Beilin, connu pour sa participation déterminante à l'accord échoué d'Oslo et devenu ensuite ministre de justice de l'Israël. Quant à Edward Saï d, le grand homme de lettres palestinien aux USA, décédé il y a peu, on l'a laissé poursuivre son chemin sur une voie secondaire. Sa vision n'a pas obtenu d'appui diplomatique. Il cherchait la réconciliation sur la base de la justice et du droit international, sur la reconnaissance réciproque des souffrances et d'une société en commun dans un Etat au delà de l'hégémonies religieuse et culturelle.

Déjà la philosophe juive Hannah Arendt avait en tête la Suisse lors qu'elle esquissait une construction étatique pour tous dans l'ancienne Palestine. Pourquoi, dans le conflit au Proche Orient, la Suisse ne joue-t-elle pas plus fortement sur ses atouts: démocratie, fédéralisme, nation pluriculturelle, Etat de droit pour tous? Pour le géographe et ancien maire adjoint de Jérusalem Meron Benvenisti, il ne s'agit pas d'utopies. Au vu du fait que l'Etat israélien a déjà incorporé des parties importantes de la Cisjordanie et de Gaza, la question entre solutions à deux ou à un Etats ne se pose plus. Le «point de non retour», l'impossibilité d'un Etat binational, a été dépassé par le gouvernement israélien il y a plusieurs années déjà. Seule reste le choix entre un Etat aux traits d'Apartheid ou d'un Etat qui permet l'intégration démocratique des groupes sociaux et nationaux.

Le groupe autour de Yossi Beilin ont négocié l'initiative de Genève avec leurs partenaires palestiniens, d'abord dans un chalet dans l'Oberland bernois et ensuite dans un luxueux hôtel suisse sur les rives jordaniennes de la mer Morte. Le résultat est un contrat dans lequel des hommes des deux côté ont investi leurs cœurs et, en partie leurs carrières politiques. A première vue il n'y a aucun motif pour ne pas souhaiter le plus grand succès à l'Initiative de Genève. Elle préfigure le chemin suivant: des dizaines de milliers de colons doivent quitter leurs colonies, Jérusalem devient aussi la capitale de la Palestine, une troupe multinationale surveille l'application de l'accord. Ces pas pourraient déclencher une dynamique irréfrenable en direction des droits humains et de la paix. Le plan de paix de Genève se veut une poursuite de la Road Map, ce chemin balisé vers la paix qui a été élaboré par le quartet USA, Russie, UE et ONU. Le gouvernement israélien a émis 14 réserves et l'a presque complètement écarté politiquement au fil des mois, sans provoquer de réelles protestations de la part de USA. Il était obligé de ne pas refuser ce plan pour garder la face, mais s'oppose avec toutes ses forces à l'Initiative de Genève. C'est ainsi que dans le pays où a été assassiné Yitzhak Rabin, des ministres du gouvernement Sharon ont pu, sans avoir à craindre aucune sanction politique, traiter les initiants de l'initiative de Genève de traîtres à la patrie. Et quand l'ancien premier ministre Barak emploie les tons les plus durs pour s'attaquer à l'initiative, il ne laisse tomber que son propre masque et, avec lui, son discours de l'offre la plus généreuse faite à Camp David, que les Palestiniens auraient refusé parce qu'ils auraient tout voulu.

Opposition virulente

Plusieurs grandes organisations juives se mobilisent contre cette initiative de paix, à laquelle le gouvernement suisse a apporté son soutien logistique. Des critiques sévères viennent justement du lieu qui a donné son nom à l'accord: Alfred Donath, président genevois de la Fédération suisse des communautés israélites et supporter du gouvernement Sharon, définit l'initiative «un exercice pour se mettre en avant de politiciens de l'opposition frustrés». Il ajoute qu'en Suisse on n'accepterait pas non plus qu'un pays tiers organise des rencontres entre Christoph Blocher et Jörg Haider et distribue ensuite à tous les ménages leur déclaration commune, comme c'est le cas avec l'accord de Genève en Israël et en Palestine. Donath n'hésite pas à mettre sur le même plan un processus qui cherche des alternatives à une occupation qui bafoue le droit international et à des violations massives des droits humains, avec un soutien fictif à une

politique de l'asile contradictoire envers le droit international et les droits humains. Pourquoi ne fait-il pas plutôt la comparaison à la pression de l'extérieur, aussi de la part d'organisations juives, quand il s'agit du très nécessaire travail sur la politique anti-juive et de la dénonciation de toute forme d'antisémitisme et de racisme en Europe?

L'initiative de Genève peut avoir une certaine importance pour la société israélienne, et aussi pour la société d'ici. Elle ouvre des espaces de débat. Et elle ouvre les yeux pour des alternatives politiques dans une période où la politique internationale capitule devant le gouvernement israélien. Grâce aux attaques d'organisations palestiniennes qui méprisent la vie humaine, ce gouvernement n'a plus qu'à parler de «défense du terrorisme», quand en effet tout ce qu'il entend c'est la domination. Les années sous ce gouvernement ont clarifié un point pour la grande majorité des observateurs: Sharon n'entend pas utiliser son pouvoir pour réaliser une politique de paix; il poursuit pas après pas une stratégie de fragmentation de la société palestinienne qu'il aimerait confiner dans un pseudo-Etat composé d'enclaves détachées et contrôlables. Ceux et celles qui, en automne 2003, se sont trouvés au pied du mur israélien, qui suivent l'extension quotidienne des colonies et qui sont témoins des humiliations subies par les Palestiniens aux centaines de check-points, tous ceux-ci n'ont plus de doutes sur le caractère violent de la politique israélienne. Ce qui en principe est connu de tout le monde a été répété par une autre voix genevoise, le rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler: l'occupation israélienne a amené la société palestinienne aux bords de la catastrophe humanitaire.

Palestiniens blasés

Pour la plupart des gens en Palestine l'initiative de Genève n'a aucune signification. Même s'ils ne s'opposent pas ouvertement, comme l'ont fait des manifestants du Hamas. Beaucoup de gens ne voient pas non plus le sens de telles manifestations qui colportent des théories de conspiration et des formes de pur et simple rejet. La population palestinienne lutte pour sa survie et est saturée de la suite sans fin d'initiatives de paix sans effet. Du moins aussi longtemps qu'elles ne prennent pas en compte les personnes et les institutions qui défendent leurs droits concrètement dans les oliveraies, dans les prisons ou sur le chemin de l'hôpital. L'initiative de Genève menace de diviser encore une fois la population palestinienne au lieu de la rassembler derrière la demande potentiellement unificatrice du respect des droits humains et du droit international.

L'accord de Genève postule de passer de la logique de guerre vers la logique de la paix. Mais c'est d'emblée qu'il ne tient pas cet engagement. Il ne dit rien sur la guerre d'aujourd'hui, ni sur les violations des droits humains de demain. L'initiative de Genève n'a aucun rapport avec les Conventions de Genève. La quatrième convention de Genève pour la protection des populations civiles condamne la torture, la détention administrative et les exécutions extrajudiciaires - lot quotidien sous l'actuelle intifada - comme des violations graves du droit international. Les démolitions de maisons et toute la politique de colonisation sont tout aussi illégales. Puisque la Suisse s'est engagée sérieusement pour l'initiative de Genève, il faut reconnaître que notre pays peut agir de manière autonome et non conventionnelle. Est-ce que la Suisse va utiliser ce potentiel créatif pour chercher des mécanismes à même d'imposer l'application de la quatrième Convention de Genève? Va-t-elle prendre des mesures concrètes contre les contrevenants?

Le document de Genève montre un règlement possible du conflit, mais le chemin pour y arriver reste obscur. Avec Oslo c'était le contraire; on a donc fait des progrès sur ce point. Par contre on n'a rien appris de l'expérience faite lors de précédentes phases de négociation et d'application de plans de paix où ces moments de répit ont été utilisés sans merci par les gouvernements israéliens. Pendant le processus d'Oslo, les colonies ont été agrandies massivement et la structure d'Apartheid a été perfectionnée dans les territoires occupés avec un système de nouvelles routes réservées aux Israéliens. Aussi le plan Tenet et la feuille de route ne se basent pas assez clairement sur le droit international et offrent ainsi une marge de manoeuvre au gouvernement israélien pour faire traîner les solutions dans la longueur, donnant ainsi le temps pour poursuivre l'extension accélérée des colonies et pour la construction du mur et de fortifications de frontière sur la terre des palestiniens. Est-ce qu'on va bientôt reprocher à l'initiative de Genève que dans le sillage des discussions de nouveaux faits de l'occupation sont imposés tous les jours sur le terrain? Va-t-elle cacher l'incapacité de la communauté internationale et l'opposition de la superpuissance à faire valoir le droit international au Proche Orient?

De manière générale, comment les forces de paix peuvent-elles s'imposer? En Israël, depuis la grosse faillite de la gauche avec l'Intifada, cette question reste rhétorique. En Palestine ce n'est que sous la pression internationale que l'on suit la direction de l'Autorité, l'expérience de la mauvaise économie et du manque de transparence restent. La population palestinienne pourrait avoir confiance dans ses propres négociateurs qu'à l'issue d'élections démocratiques. Pour cela une forte pression de la communauté internationale serait nécessaire pour amener Israël à garantir la liberté de mouvement et d'expression. Les dirigeants palestiniens, le gouvernement israélien et l'opinion publique mondiale doivent accepter qu'une démocratisation peut aussi aboutir à l'élection de noms et partis que l'on n'aime pas. L'accord de Genève ne mentionne à nulle part des élections libres, ni comme préalable à un plan de paix, ni comme garantie pour son application. C'est sur ce point que la Suisse pourrait jouer un rôle. En tant que sage-femme de l'Initiative

de Genève et en raison de ses propres acquis démocratiques, la Suisse dispose de la légitimité pour contribuer au déroulement d'élections libres en Palestine.

Texte sans élaboration collective

Avec la distribution dans tous les ménages, les populations concernées sont informées sur ce que veut l'Initiative de Genève. Mais ce ne sont que des petits groupuscules qui ont été impliqués dans l'élaboration des textes. Par exemple, les Palestiniens israéliens, qui constituent quand-même 20 pour cent de la population de l'Israël, n'ont pas été impliqués; pour eux, l'ancrage définitif du droit du peuple juif à un propre Etat ne saurait suffire. Et, une fois de plus, les cinq millions de réfugiés, qui constituent la majorité de la population palestinienne, n'avaient même pas un représentant parmi les négociateurs. Il est vrai que le document de Genève traite de manière détaillé le règlement de la question des réfugiés. Et il faut considérer que le traitement de cette thématique comme problème à résoudre était considéré une question largement taboue en Israël. Mais les formulations proposées, au delà de leur applicabilité pratique, apparaissent comme des compromis issus du rapport de forces et ne sont aucunement basées sur le droit international. C'était différent dans les accords de paix pour les derniers grands conflits du XXe Siècle, comme l'accord de Dayton. Cela vaut en particulier pour le droit individuel au retour dans son pays et le libre choix qui en découle, comme le prévoit la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951 et de manière explicite les réglementations de l'Onu pour les réfugiés palestiniens. Justement la politique étrangère de la Suisse se trouve là confronté à un problème, puisque l'un de ses objectifs principaux réside dans le respect des droits humains et du droit international. Que signifie donc le fait qu'elle appuie, du moins logistiquement, un contrat qui, aussi dans la question des réfugiés ne s'appuie pas sur le droit international? Devrait-elle retourner sur soi même la critique qu'elle formule souvent, sur la marginalisation et la politisation du droit international? Quelle ligne poursuit un ministère des affaires extérieures qui d'une part est identifié avec l'initiative de Genève et de l'autre postule et demande qu'on élabore des solutions du problème des réfugiés sur la base du droit international?

Une paix juste

Qu'est-ce qu'une paix juste? La discussion avec laquelle tout avait commencé à Genève il y a deux ans, était placé sous le centième anniversaire de l'attribution du premier prix Nobel pour la Paix à Henri Dunant. Il y a quelques semaines, le CICR s'est opposé une nouvelle fois à la politique de l'occupant dans les territoires occupés. Il a cessé la distribution de vivres à 50'000 familles palestiniennes. Son soutien étant une aide urgente, il ne saurait devenir un service permanent. Le CICR a aussi fait clairement comprendre que l'Israël doit enfin permettre aux Palestiniens de vivre une vie normale. A-t-on seulement fêté le lancement de l'initiative le premier décembre à Genève ou at-on aussi discuté sur comment les gens pourront manger et travailler ces prochains mois et années?

Enfin, il y a encore une petite initiative genevoise. C'est un postulat de la commission de politique étrangère du Conseil national, signé par le député du PRD, John Dupraz. Ce postulat demande la suspension des achats de biens militaires en provenance de l'Israël ainsi que de la collaboration militaire et technique. Et il se réfère aux principales résolutions de l'ONU sur l'Israël et la Palestine, y compris celle qui établit le droit de retour des réfugiés. Par là on voudrait rendre plus crédible la position de la Suisse et exercer un peu de pression sur l'Israël au nom du droit humanitaire international. Justement ce qui serait indispensable pour le succès de l'Initiative de Genève et pour le renforcement des Conventions de Genève. Le Conseil fédéral rejette le postulat et les services et le bureau du Conseil national ont réussi à le renfermer dans un tiroir et éviter qu'il soit traité depuis 18 mois. En 2003, déjà deux délégations militaires suisses de haut rang ont séjourné en Israël. On collabore avec ceux qui sont responsables d'innombrables violations des droits humains et même de tirs sur les propres diplomates. Comment agir pour une paix juste?

Matthias HUI

Matthias Hui est collaborateur des églises réformées Berne-Jura-Soleure pour l'Oecuménisme, Mission et Coopération au développement (Terre Nouvelle) et contribue au travail du «Forum pour les droits humains en Palestine-Israël». Il a été engagé pendant quatre ans dans la direction d'un centre de réhabilitation en Cisjordanie. Dans cet article il exprime ses opinions personnelles.

